

# **MAIRIE DE CEBAZAT**

8bis, cour des Perches  
63118 CEBAZAT

## **TRANSFORMATION DU BATIMENT ANNEXE DE L'ECOLE DE MUSIQUE EN LOCAUX ADMINISTRATIFS**

Rue d'AUBIAT  
63118 CEBAZAT

**CCTP**

**LOT N° 06  
SOLS**

Affaire : 24.02

AVRIL 2024

## **I. OBJET DU PRESENT CCTP**

Le présent CCTP a pour objet « TRANSFORMATION DU BATIMENT ANNEXE DE L'ECOLE DE MUSIQUE EN LOCAUX ADMINISTRATIFS ».

## **II - ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- La préparation des supports.
- Fourniture et pose des revêtements et plinthes.
- Le nettoyage des ouvrages et leur protection jusqu'à la réception.
- Toutes les prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.

## **III - GENERALITES**

### **1. Normes et règlements**

Les travaux seront exécutés conformément aux spécifications et règlements en vigueur à la date de l'engagement de la consultation, et notamment :

- \* D.T.U 53.12 : Préparation du support et revêtements de sol souples.
- \* D.T.U 53.2 : Revêtements de sol plastiques collés.  
Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des sols minces, CSTB 286.  
Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage de sol intérieurs, CSTB 1835.  
Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux.
- \* NF EN 14041 – 13501 – 13893.

### **2. Prescriptions générales**

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à une réception des supports avec l'entrepreneur du lot « dallage ». Au cas où les supports ne répondraient pas aux prescriptions du Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces collés, édités par le C.S.T.B. et qu'aucune solution de mise en conformité entre les deux parties ne pouvait être trouvée, l'entrepreneur du présent lot devra signaler au maître d'œuvre les anomalies ou imperfections constatées, ainsi que les risques anormaux que les revêtements pourraient avoir à supporter.

Les entrepreneurs des deux lots devront se conformer à l'arbitrage du maître d'œuvre et supporter les éventuelles conséquences financières.

Les revêtements de sol devront être conformes aux échantillons acceptés par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Les colles employées recommandées par le fabricant du revêtement, seront compatibles avec le support.

Les découpes seront soignées et ne comporteront ni bavure, ni fausse coupe.

Les joints entre les revêtements de sols différents seront réalisés au même nu et recouverts de barres de seuils ou couvre joints.

Ces joints seront situés à mi-feuillure des portes ou selon les prescriptions du plan. Dans les autres cas, la limite sera déterminée avec le maître d'œuvre.

Les couvre joints seront d'une seule longueur. Les raccords entre barres seront soignés et disposés hors des passages courants.

### **3) Liaisons avec les autres corps d'état**

Du fait de la qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché.

Pour cela, elle prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état, notamment gros-œuvre et fera apparaître les ouvrages correspondant sur ses plans et détails d'exécution.

#### **4) Sujétions spéciales**

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux et fournitures des revêtements posés sur planchers existants et neufs. Avant exécution de ces travaux, l'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports (bonne résistance et adhérence parfaite, planimétrie et respect des niveaux).

Tous les revêtements devront être collés en plein sur les surfaces parfaitement lisses, propres et sèches.

Dans le cas de revêtements en dalles, les joints seront parfaitement alignés. Dans le cas de revêtement en lés, ceux-ci devront être soudés entre eux.

Toutes prescriptions contenues dans le Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces, établies par le CSTB et Cahier des Prescriptions et usages pour l'exécution des ouvrages et revêtements de sols, devront être respectées.

L'entreprise devra notamment, respecter strictement les températures minimales de pose et obtenir de la Commission de compte prorata une mise en chauffe des locaux si nécessaire.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour obtenir des teintes uniformes. L'approvisionnement ne pourra se faire qu'après présentation des échantillons au maître d'ouvrage, les tons sont au choix de l'architecte.

Toutes précautions seront prises pour protéger les sols jusqu'à la livraison des bâtiments. Un nettoyage complet des traces de colle ou d'enduit, ainsi que l'enlèvement des déchets de coupe et détritiques seront effectués par le titulaire du présent lot.

Une notice d'entretien des revêtements sera remise aux utilisateurs à la livraison du chantier.

Conformément aux prescriptions du Cahier des Charges du CSTB n° 5002 du 7/58, il est recommandé après séchage des dallages de procéder à la mise en route de l'installation de chauffage avant d'effectuer la pose du revêtement de sol de façon à stabiliser le support à la teneur en eau correspondant à ses conditions ultérieures du service (la mise en chauffe du dallage sera faite selon les prescriptions du DTU 67/7 chap. V). Il convient d'arrêter le chauffage 24 heures avant l'application du revêtement de sol.

Dans le cas de pose de siphons, de caniveaux etc.. avec réservation au lot gros œuvre, l'entrepreneur devra le rebouchage périphérique de la réservation.

#### **QUALITE DES PRODUITS EN GRES CERAME**

- Les produits en grès cérame seront denses, opaques, leur surface sera lisse, plane, sans fente, gerçure, épaufrure, non rayable à la pointe du canif, inattaquable par les agents chimiques ou atmosphériques.

\* Classement U4 P4 E3 C2

#### **OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

- L'entrepreneur est tenu dans tous les cas de s'informer auprès du maître d'œuvre de la nature du support et éventuellement de la forme ainsi que des sujétions que ces ouvrages sont susceptibles d'imposer au revêtement (isolation, étanchéité, désolidarisation, fractionnement) et de celles pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux.

- L'entrepreneur devra vérifier la réception des supports et formes débarrassées de tous gravais et déchets.

- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.

\* le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes ;

\* l'épandage d'une couche de sciure de bois blanc en protection des revêtements qui le nécessitent ;

\* l'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements ;

- L'entrepreneur soumet au maître d'œuvre sous chacun des délais prescrits au marché ou arêtes d'un commun accord entre partie, les dessins d'ensemble et de détail définissant la nature et l'épaisseur des formes, couches et revêtements qu'il mettra en œuvre, l'arase de ces revêtements et éventuellement leurs pentes, ainsi que le cas échéant les plans d'appareillage.

#### **IV. CARRELAGE GRES CERAME**

- L'entrepreneur doit s'assurer que l'état des ouvrages sur lesquels il doit œuvrer est conforme aux dispositions de son marché.

Il s'assure également que l'état du chantier est conforme et lui permet ainsi de mettre ses travaux à exécution.

S'il n'en est pas ainsi, il en avise par écrit le maître d'œuvre.

#### **Planitude des supports et formes, arases**

- La planitude des supports et des formes sera telle qu'une règle promenée en tous sens ne fasse pas apparaître de différence supérieure à 5 mm.

- Leur cote d'arasement sera fonction des épaisseurs de forme complémentaire, mortier de pose et revêtement.

- Le revêtement sera de premier choix posé collé sur dalle en intérieur et extérieur

- Traitement des joints de dilatation par baguette plastique.
- Traitement des joints de carreaux par barbotine ciment.
- Le coloris sera choisi ultérieurement.

- Au préalable il sera réalisé un SEL avec avis technique en cours dans les pièces avec siphon  
L'entreprise a à sa charge la fourniture et pose de siphon et le traitement périphérique selon procédé  
Le siphon sera à collerette d'étanchéité avec sortie vertical à brancher sur l'attente du maçon y compris scellement

Fourniture et pose de revêtement en grès cérame 20\*60cm imitation bois avec ragréage, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.  
La surface sera antiglisse R10

#### Passage des canalisations

- Les fourreaux destinés au passage des canalisations où les canalisations elles-mêmes devront être mises en place avant le commencement des travaux, les trémies à respecter devront être définies.
  - \* pas de flasche supérieur à 5 mm sous une règle de 2 m.
  - \* pas de flasche supérieur à 1 mm sous une règle de 0,20 m.

#### **V. PLINTHES**

- Le support sera préalablement nettoyé et débarrassé de toute impureté, plâtre, gravois, etc..
- Sa planitude sera telle qu'une règle de 2 m placée parallèlement au sol ne fasse pas apparaître de différence supérieure à 5 mm.
- La pose s'effectuera à la colle sur cloisons ou enduit plâtre.
- Désolidarisation entre carrelage et cloisons ou murs, assurée par un joint à plasticité permanente, la plinthe sera scellée uniquement sur le support vertical, avec l'interposition contre le carrelage d'un cordon mousse.
- Les joints devront correspondre dans la mesure du possible à ceux du sol.
- Les faces vues, perpendiculaires au sol, seront parfaitement planes, leur bord supérieur parfaitement arasé et horizontal.

#### **VI. FAIENCE 20 x 40**

- Posée à la colle sur cloisons y compris préparation supports, joints en ciment couleur avec adjonction de produit hydrofuge.
- Au préalable il sera réalisé une SPEC avec avis technique en cours.  
Posée à la colle sur murs et cloisons type plaques de plâtre compris joints en ciment teinté.

#### **VII. SOLS SOUPLES**

##### BASE

Fourniture et pose de revêtement PVC hétérogène avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.  
La surface sera antiglisse R10 avec protection de surface PUR.  
Le revêtement sera classé BFL-s1.  
Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.  
La pose se fera par solution d'un type préconisé par le fabricant.  
Les plinthes seront assorties au revêtement de sol.  
Classement : U4 P4

##### OPTION

Fourniture et pose de revêtement LINOLEUM acoustique avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.  
Composé de matières d'origine naturelles et biosourcée, sans métallisation de la surface.  
Taux d'émission de TVOC < **50 µg/m<sup>3</sup>**, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)  
La surface sera classée antiglisse R10

Il sera naturellement bactériostatique et antistatique. Il bénéficiera d'une garantie de 10 ans

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par collage selon préconisation du fabricant et conforme au DTU.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol et réalisées en remontée de plinthes soudés avec congé d'angle

Classement : U4 P3 E1/2 C2

## **VIII. NETTOYAGE**

L'entreprise devra le nettoyage permanent de sa zone de travail pour les déchets lui incombant. Après chaque intervention, l'entreprise ayant terminé une tâche devra un nettoyage fin des locaux ou zones où elle est intervenue. L'évacuation des déchets de chantier se fera en centre d'enfouissement agréé selon la charge départementale de gestion des déchets de chantier du BTP. La gestion des déchets de chantier inertes sera conforme à l'article L514-1 et suivant le code de l'environnement. En cas de carence de l'entreprise, l'Architecte se réserve le droit de faire appel à une entreprise spécialisée aux frais de l'entrepreneur défaillant. Le nettoyage final intérieur des locaux est à la charge du lot Plâtrerie peinture

## **IX - DESCRIPTIONS ET SPECIFICATIONS DETAILLEES DES OUVRAGES**

### **TRANCHE FERME**

OFFRE DE BASE

### **POSITION 1 REVETEMENT DE SOLS TYPE PVC**

#### **Ragréage des sols**

Il sera appliqué au préalable un système anti remontées d'humidité avec AT

L'entrepreneur du présent lot devra un parfait ragréage type P3 sur dalle, des sols à raison de 4 kg/m<sup>2</sup> avec un produit agréé par le bureau de contrôle (2 mm).

Dosage selon DPGF

#### **Revêtement de sol**

Fourniture et pose de revêtement PVC hétérogène avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

La surface sera antiglisse R10 avec protection de surface PUR.

Le revêtement sera classé BFL-s1.

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par solution d'un type préconisé par le fabricant.

Pour la zone dortoir grand, il sera réalisé des remontées de sol pour la réalisation de plinthes avec profil de type congé d'angle

Pour la zone bureaux, les plinthes sont prévues au lot menuiserie bois

Classement : U4 P4

#### **Barre de seuils**

Fourniture et pose de barres de seuil en aluminium vissés sur dalle BA et collés à prévoir entre différentes qualités ou teintes de revêtements sols, ainsi qu'au droit des joints de dilatation : modèle à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.

Localisation : changement de revêtements de sols et au droit des portes.

### **POSITION 2 Sol en carrelage collé**

Fourniture et pose de revêtement en grès cérame 20\*60cm imitation bois avec ragréage, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

Dans les pièces avec siphon, un SEL sera réalisé

Les plinthes seront assorties aux carreaux

Dans le cas de siphon, ils seront à collerette et l'étanchéité devra être traité conformément aux textes en vigueur

### **POSITION 3 Faïence collé**

Fourniture et pose de faïence 20\*40cm avec SPEC, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant

### **POSITION 4 Nettoyage**

L'entrepreneur devra prévoir toutes les retouches nécessaires après le passage des autres corps d'état ainsi que les nettoyages avant la livraison des locaux. Il devra veiller particulièrement à la protection de ses ouvrages.

OFFRE OPTION

### **POSITION 5 REVETEMENT DE SOLS TYPE LINOLEUM**

#### **Ragréage des sols**

Il sera appliqué au préalable un système anti remontées d'humidité avec AT

L'entrepreneur du présent lot devra un parfait ragréage type P3 sur dalle, des sols à raison de 4 kg/m<sup>2</sup> avec un produit agréé par le bureau de contrôle (2 mm).

Dosage selon DPGF

#### **Revêtement de sol**

Fourniture et pose de revêtement LINOLEUM acoustique avec isolation acoustique intégré 19Db, en les, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

Composé de matières d'origine naturelles et biosourcée, sans métallisation de la surface.

Taux d'émission de TVOC < 50 µg/m<sup>3</sup>, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)

La surface sera classée antiglisse R10

Il sera naturellement bactériostatique et antistatique. Il bénéficiera d'une garantie de 10 ans

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par collage selon préconisation du fabricant et conforme au DTU.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol et réalisés en remontée de plinthes soudés avec congé d'angle

Classement : U4 P3 E1/2 C2

#### **Barre de seuils**

Fourniture et pose de barres de seuil en aluminium vissés sur dalle BA et collés à prévoir entre différentes qualités ou teintes de revêtements sols, ainsi qu'au droit des joints de dilatation : modèle à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.

Localisation : changement de revêtements de sols et au droit des portes

### **POSITION 6 Sol en carrelage collé**

Fourniture et pose de revêtement en grès cérame 20\*60cm imitation bois avec ragréage, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

Dans les pièces avec siphon, un SEL sera réalisé

Les plinthes seront assorties aux carreaux

Dans le cas de siphon, ils seront à collerette et l'étanchéité devra être traité conformément aux textes en vigueur

### **POSITION 7 Faïence collé**

Fourniture et pose de faïence 20\*40cm avec SPEC, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant

### **POSITION 8 Nettoyage**

L'entrepreneur devra prévoir toutes les retouches nécessaires après le passage des autres corps d'état ainsi que les nettoyages avant la livraison des locaux. Il devra veiller particulièrement à la protection de ses ouvrages.

## **TRANCHE CONDITIONNELLE**

### **POSITION 9 Dépose des sols**

Dépose et évacuation du revêtement de sols existants y compris préparation du support avec enlèvement des restes de colles par grattage, ponçage, etc.

### **POSITION 10 REVETEMENT DE SOLS TYPE PVC**

#### **Ragréage des sols**

Il sera appliqué au préalable un système anti remontées d'humidité avec AT

L'entrepreneur du présent lot devra un parfait ragréage type P3 sur dalle, des sols à raison de 4 kg/m<sup>2</sup> avec un produit agréé par le bureau de contrôle (2 mm).

Dosage selon DPGF

#### **Revêtement de sol**

Fourniture et pose de revêtement PVC hétérogène avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

La surface sera antiglisse R10 avec protection de surface PUR.

Le revêtement sera classé BFL-s1.

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par solution d'un type préconisé par le fabricant.

Pour la zone dortoir grand, il sera réalisé des remontées de sol pour la réalisation de plinthes avec profil de type congé d'angle

Pour la zone bureaux, les plinthes sont prévues au lot menuiserie bois

Classement : U4 P4

### **POSITION 11 REVETEMENT DE SOLS TYPE LINOLEUM**

#### **Ragréage des sols**

Il sera appliqué au préalable un système anti remontées d'humidité avec AT

L'entrepreneur du présent lot devra un parfait ragréage type P3 sur dalle, des sols à raison de 4 kg/m<sup>2</sup> avec un produit agréé par le bureau de contrôle (2 mm).

Dosage selon DPGF

#### **Revêtement de sol**

Fourniture et pose de revêtement LINOLEUM acoustique avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

Composé de matières d'origine naturelles et biosourcée, sans métallisation de la surface.

Taux d'émission de TVOC < **50 µg/m<sup>3</sup>**, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)

La surface sera classée antiglisse R10

Il sera naturellement bactériostatique et antistatique. Il bénéficiera d'une garantie de 10 ans

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par collage selon préconisation du fabricant et conforme au DTU.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol et réalisés en remontée de plinthes soudés avec congé d'angle

Classement : U4 P3 E1/2 C2